

## Les ordres, c'est toujours non ! Toutes et tous, résistons, ne nous inscrivons pas, ne cotisons pas !

### Les ordres sont légaux mails illégitimes !

Les ordres ont été créés par la droite en 2006. La ministre de la santé n'a pas respecté ses engagements et les amendements pour rendre les ordres facultatifs ne sont pas passés dans les instances parlementaires en 2016. Le code de déontologie des infirmières faisant référence à l'ordre est paru le 27 novembre dernier. Les pressions pour s'inscrire et payer la cotisation à l'ordre infirmier risquent probablement de s'accroître dans les semaines qui viennent.

Mais qu'à cela tienne, il reste toujours très majoritairement illégitime. Leurs représentant-es n'ont été élu-es que par moins de 20% de la profession et seulement 25% de la profession s'est inscrite à l'ordre. Certains départements n'ont même plus de représentation de l'ordre. Sur Tours, il n'existe pas. Le conseil interdépartemental de l'ordre (37 et 41) est basé dans le 45 ! Cela montre combien les professionnel-les concerné-es n'en n'ont jamais voulu. Financièrement, faute de cotisation, il n'a jamais pu mettre en œuvre ses ambitions d'installation et de représentation. Cela n'est pas dû au hasard mais bien à la formidable mobilisation des salarié-es qui se sont mobilisé-es, collectivement et en intersyndicale pour boycotter massivement les élections des représentant-es de l'ordre et les inscriptions.



### L'intersyndicale anti ordinaire continue de demander l'abrogation des ordres.



Elle l'a réaffirmé lors d'une conférence de presse en septembre 2016. "L'intersyndicale anti ordinaire et les professionnels continuent de demander l'abrogation des ordres professionnels." Les sept syndicats CGT, CFDT, CFTC, FO, Snics-FSU, UNSA et SUD ont tenu à rappeler leur opposition "à tous les ordres, quels qu'ils soient" et ont annoncé leur souhait de maintenir la pression. Et elle l'assure : "L'ordre infirmier n'apporte rien sur les salaires, les conditions de travail, la reconnaissance des qualifications, le contenu professionnel, la place des professionnels dans le système de santé, la réappropriation de la pénibilité de l'exercice du métier d'infirmier." Par conséquent, elle revendique que l'autorisation d'exercice relève seule de l'obtention du diplôme d'État.

### Une seule solution, continuons de boycotter l'inscription et la cotisation !

Plus nous serons nombreuses et nombreux à refuser de s'inscrire, moins l'ordre pourra fonctionner et nous sanctionner. C'est bien ce qui se passe depuis 2006, alors continuons cette résistance ! Pas question de souscrire à un ordre moralisateur et régressif qui surveillera nos faits et gestes, qui ne nous imposera que des devoirs mais pas de droits et, pire, qui nous sanctionnera en plus des conseils de discipline et poursuites pénales et pourra nous interdire d'exercer.

**Nous ne serons jamais aux ordres !  
Ne nous inscrivons pas !  
Résistons ensemble !  
Abrogation des ordres !**

